

Le trois février deux mille vingt et un à 18 h le Conseil s'est réuni sous la présidence du Maire Mme LAGARDERE.

Date de la convocation : 28/01/2021

Présents : Mmes LAGARDERE, DAUBA, DERON, LACAMPAGNE, ROUSSEAU, BOQUIN, Mrs BARBEDIENNE, BALUTEAU, BOUIC, ESPUNY.

Excusés : Mme DAUBA (a donné procuration à Mr ESPUNY), Mr ESPAGNET (a donné procuration à Mr BALUTEAU)

Secrétaires de séance : Mme ROUSSEAU et Mme DERON

Madame le Maire ouvre la séance en demandant au conseil Municipal s'il approuve le compte rendu de la dernière séance.

L'ensemble du conseil l'approuve à l'unanimité.

Le conseil se déroule ensuite suivant l'ordre du jour

Madame le Maire donne la parole à Madame DELCUSE secrétaire de Mairie pour la présentation au Conseil du Compte Administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 :

Le Compte Administratif enregistre en section de fonctionnement

En dépenses 377 853.78 €

En recettes 424 819.50 €

Report excédent de fonctionnement 2019 715 429.63 €

Le compte Administratif enregistre en section d'investissement

En dépenses 33 079.47 €

En recettes 70 286.89 €

Report de déficit d'investissement 2019 47 430.56 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement 22 217.41 €

Cette section fait apparaitre un excédent de fonctionnement de 762 395.35 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil en l'absence du Maire et sous la présidence de Mr BOUIC votent à l'unanimité le compte administratif 2020.

Dans la foulée le conseil valide le compte de gestion du receveur pour 2020 à l'unanimité.

AFFECTATION DE RESULTAT :

Le conseil après avoir visualisé l'affectation de résultat 2020 qui présente un excédent de fonctionnement de **762 395.35 €** décide de la valider et de charger le maire de reprendre au budget :

- | | |
|---|--------------|
| - Report en fonctionnement R 002 | 729 954.80 € |
| - Affecter en réserves R 1068 en investissement | 32 440.55 € |

DELIBERATION POUR PAIEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2021

Madame Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, notamment ce qui concerne le paiement de factures d'investissement avant le vote du budget :

« ... En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette»

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 85 803.13 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 21 450.78 €, soit 25% de 85 803.13 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- **Autres Bâtiments**
 - rénovation logement 2 les cureaux Total = 6070.88 €
 - rénovation douche logement des infirmières = 5577.72 €

- **Bâtiments publics**
 - Éclairage mairie = 1114,00 €
 -

- **Concessions, droits similaires**
 - création site internet de la mairie = 3840.00 €

TOTAL = 16 602.6 € (inférieur au plafond autorisé de 21 450.78 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Mme le maire dans les conditions exposées ci-dessus pour permettre de mandater les factures des entreprises dans des délais raisonnables.

ADRESSAGE

Le fichier de publipostage est en cours de saisie afin de réaliser le courrier d'information aux habitants distribué par la poste, ainsi que les certificats d'adressage qui leur sera distribué avec les numéros par la commune (commande des numéros validée, en attente de fabrication et de livraison).

Le Maire rappelle qu'à partir de la date indiquée sur le certificat les entreprises de la commune auront un mois pile pour changer gratuitement leur KBIS, passé ce délai ce sera malheureusement payant.

SITE INTERNET

Mme LACAMPAGNE et Mme DERON expliquent aux membres du conseil que suite à leur dernière réunion pour la construction du site internet de la commune avec la société des « 2 rives », il a été réalisé une arborescence du site. La prochaine étape sera de développer les différents points de chaque grosse rubrique et de les soumettre pour définir plus précisément chaque onglet. Voir pour faire des photos de la commune avec une très bonne résolution et en panoramique pour intégrer au site.

Nous espérons pouvoir présenter une maquette lors de notre prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- Les conditions climatiques de ces derniers temps ont démontré plusieurs points sensibles sur la commune notamment à « la Grimace » et au chemin de « Mounac », ainsi qu'à « La Pascouse », où les eaux ont débordé des fossés par manque de pente ou parfois de nettoyage des buses.
Un devis a été réalisé pour le chemin de Mounac pour un montant de 450 € HT, le conseil charge le Maire de le valider.
Le Maire va demander un RDV sur le terrain avec le responsable de la CDC pour voir ce qu'il y a lieu de faire à la Grimace vue que c'est une voie communautaire (VC n° 4).
- Suite à une réunion avec Mr MEOT de l'inspection académique, il s'avère que par manque d'effectifs le RPI pourrait être à la rentrée prochaine (2021) placé en mesure de sauvegarde et si les effectifs n'augmentent pas il se peut qu'une classe ferme pour la rentrée 2022.
Mme le Maire précise que les Maires des communes membres du RPI travaillerons ensemble pour défendre nos classes comme déjà fait avec succès par le passé.

- Mortalité de la forêt communale : les pins morts de la forêt communale ont été coupés et cubés (54.64 stères), et vendus bord de route pour un montant de 327.84€
- Epicerie : Mme Le Maire informe le conseil de la vente du commerce de Mme ESPAGNET Aline à Mme BRAND Vanessa, habitante de LERM et MUSSET. Celle-ci pourra prétendre dans le cadre du dispositif de la CDC du BAZADAIS « BAZAD'ECO » à une subvention pour la reprise du dernier commerce rural du village. Mme Le Maire propose d'en faire de même au niveau de la commune, dans les mêmes conditions d'éligibilité que la CDC. Les membres du conseil valident ce principe et se réjouissent de la non fermeture de ce commerce essentiel pour nos administrés et également ceux des communes voisines.
- Mr BARBEDIENNE demande si le cimetière n'a pas été trop inondé ?
Madame le Maire demande à tous ce qu'il conviendrait de faire comme travaux pour éviter que l'eau envahisse le cimetière. Peut-être la réalisation d'un fossé. Affaire à suivre...
- Madame ROUSSEAU informe le conseil qu'il faudrait changer la poignée du petit portail de l'école qui ne fonctionne plus correctement.
- Mr BOUIC demande si la Commune ne pourrait pas faire isoler les bâtiments et logements communaux avec les aides de l'état. Madame le Maire indique que la Commune prendra contact avec le SIPHEM pour se renseigner sur les conditions d'obtention et sur les démarches à effectuer pour en bénéficier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H